



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA VIANDE ET LES PRODUITS LAITIERS

SOUS-GROUPE DES CUIRS ET PEAUX

Huitième session

Rome, 18-19 décembre 2003

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES PROJETS SUR LES CUIRS ET PEAUX FINANCES PAR LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE

I. INTRODUCTION

1. Le présent document fait le point des progrès accomplis dans la formulation et l'exécution des projets parrainés par le Sous-Groupe des cuirs et peaux pour être financés par le Fonds commun pour les produits de base, avec la participation financière d'autres donateurs. En vertu du règlement du Fonds commun, le Sous-Groupe est l'organisme international de produit (OIP) désigné pour le secteur des cuirs et peaux. À ce titre, il est responsable du parrainage de projets sur les cuirs et peaux devant être financés par le Fonds commun, ainsi que de la supervision et de l'établissement de rapports sur l'état d'avancement des projets mis en œuvre. Au titre de son mandat, le Sous-Groupe s'efforce, en collaboration avec différentes organisations et associations, d'obtenir l'appui du Fonds commun pour des activités de promotion.

2. Depuis la septième session tenue en 2001, deux projets ont été achevés, deux sont encore en cours d'exécution, un projet dont la mise en œuvre n'a pas encore démarré a été approuvé par le Fonds commun et cinq nouvelles propositions ont été reçues.

3. Le Sous-Groupe est invité à examiner au cours de la réunion les nouvelles propositions de projets (dont le profil figure en annexe) et, s'il y a lieu, à les approuver et en établir la priorité. Le Secrétariat continue de travailler à la mise au point des descriptifs des projets avec les institutions qui ont soumis ces propositions. Il serait utile que les représentants de ces institutions fournissent

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

des renseignements supplémentaires pendant la session afin que le Sous-Groupe soit ainsi en mesure de prendre une décision plus éclairée.

4. Concernant le projet achevé, l'agent d'exécution du projet (AEP) indique que celui-ci a eu des retombées positives visibles pour la promotion du secteur des cuirs et peaux au niveau national et régional.

5. Pour ce qui est des projets en cours de réalisation, le Secrétariat a continué, au nom du Sous-Groupe, à en superviser l'exécution par les divers agents responsables.

6. Une brève mise à jour de l'état d'avancement de tous les projets est faite dans les paragraphes suivants, mais des renseignements supplémentaires devraient également être fournis en cours de session par les participants des pays concernés et par l'AEP. Des rapports détaillés sur l'état d'avancement des projets peuvent être fournis à la demande.

7. Contrairement aux autres groupes et sous-groupes intergouvernementaux qui dans l'intervalle des sessions délèguent leurs pouvoirs à leurs Bureaux respectifs, le Sous-Groupe des cuirs et peaux ne peut compter pour sa part sur aucun mécanisme de prise de décisions pour le traitement, en dehors des sessions officielles, des éventuelles questions liées à l'approbation de projets. Un tel mécanisme permettrait de prendre des décisions touchant le parrainage et la supervision des projets entre les sessions officielles du Sous-Groupe.

8. Au vu des considérations précédentes et sur la base des informations fournies sur chaque projet, le Sous-Groupe est invité à formuler des observations et/ou des recommandations sur les questions qui pourraient être soulevées. Il est notamment invité à:

- a) mettre en place un mécanisme pour la prise de décisions entre ses sessions officielles biennales;
- b) passer en revue et examiner les résultats des projets achevés;
- c) évaluer l'état d'avancement des projets en cours. Il pourra notamment, s'il le souhaite, approuver officiellement le projet "Commercialisation des cuirs et peaux et amélioration de la collecte et de la qualité dans les systèmes de production artisanale au Botswana, au Malawi, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe", dont l'exécution a démarré en juillet 2003;
- d) approuver les cinq nouvelles propositions de projets et en établir la priorité; et
- e) identifier de nouveaux secteurs d'intervention en vue de projets futurs.

II. MECANISME POUR LA PRISE DE DECISIONS ENTRE LES SESSIONS BIENNALES DU SOUS-GROUPE

9. En qualité d'OIP pour le parrainage de projets concernant les cuirs et peaux en vue d'un financement par le Fonds commun, le Sous-Groupe des cuirs et peaux est censé approuver officiellement les propositions de projets avant qu'elles ne puissent être soumises au Fonds commun pour examen. Selon les arrangements en vigueur, ces décisions ne peuvent être prises qu'au cours des sessions officielles du Sous-Groupe qui se tiennent aujourd'hui une fois tous les deux ans. Pour résoudre ce problème, de nombreux autres groupes intergouvernementaux ont mis en place des mécanismes afin que le processus d'approbation et de supervision des projets ne subisse pas de retards dans l'intervalle entre les sessions officielles.

10. À ce propos, le Sous-Groupe est invité à déléguer ses pouvoirs au Bureau (à son président et à son ou ses vice-présidents) pour la prise, en son nom, entre les sessions, des décisions relatives au parrainage des projets.

III. PROJETS ACHEVES

A. CLASSEMENT DES CUIRS ET PEAUX BRUTS ET SYSTEME DE FIXATION DES PRIX DANS CERTAINS PAYS AFRICAINS

11. Ce projet, qui devait être exécuté en Éthiopie, au Kenya, en Tanzanie et en Zambie, a été approuvé par le Sous-Groupe lors de sa sixième session en 1998, puis par le Conseil d'administration du Fonds commun en octobre de la même année. L'objectif était d'améliorer la qualité des cuirs et peaux bruts grâce à l'établissement d'un label de qualité et la mise en place d'un système de tarification selon la qualité du produit. Le projet, d'une durée de trois ans, a été mis en œuvre par l'association ESALIA (Eastern and Southern African Leather Industries Association) à partir de septembre 1999. Le coût total du projet était d'environ 3,2 millions de dollars EU, en partie financés par un don du Fonds commun de 1,4 million de dollars EU. Un cofinancement a été assuré par des contributions de l'Association italienne des tanneurs (UNIC) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Des contributions de contrepartie en nature ont été fournies par l'AEP, les gouvernements et les associations de l'industrie du cuir des quatre pays participants.

12. Les activités menées au cours de l'exécution du projet ont été les suivantes:

- **Introduction de normes de classement par qualités** – Les parties prenantes ont pu comprendre les buts et les objectifs du projet, ainsi que les avantages qu'elles-mêmes et l'industrie en général pouvaient en tirer.
- **Programme à l'intention des écorcheurs** – Les activités réalisées au titre de ce programme ont été notamment les suivantes:
 - inscription des écorcheurs au projet;
 - achat et distribution à prix réduits de couteaux à dépouiller aux écorcheurs inscrits;
 - formation des écorcheurs aux techniques d'écorchage correctes;
 - introduction de mesures d'incitation en faveur des écorcheurs pour la production de cuirs et peaux de qualité.
- **Constitution de répertoires des abattoirs** – Ces répertoires devaient permettre de contrôler et de surveiller le rendement des divers abattoirs, aussi bien que celui des écorcheurs individuels.
- **Mise en œuvre des normes de classement** – Le projet, avec le concours des associations nationales du cuir, les gouvernements et les coordonnateurs nationaux du projet des pays visés, a fait pression afin que les normes de classement par qualités soient reconnues comme Normes nationales dans chaque pays.
- **Campagne pour la promotion de l'image de marque des cuirs et peaux bruts africains** – Il s'agissait d'améliorer l'image du secteur du cuir africain sur le marché international grâce à la mise en place du label de qualité ESALIA.
- **Label de qualité ESALIA** – Il a été mis au point avec la contribution d'un projet précédent de l'ONUDI (US/RAF/88/100). Il est décerné aux tanneries et aux tanneurs contractuels travaillant pour l'exportation, qui satisfont aux normes de classement par qualités.
- **Brochure d'information sur le classement par qualités** – Le projet a publié et distribué une brochure rédigée en anglais et en swahili, destinée à faire connaître les normes de classement par qualités.
- **Activités de promotion du commerce international** – Diverses activités de promotion commerciale ont été menées à bien, avec le soutien logistique de l'association italienne du cuir, afin de faire connaître les cuirs et peaux bruts africains dans le monde.
- **Africaleather.com** – Un site web a été mis en place pour donner aux produits de cuir de la région une vitrine sur le marché mondial et pour offrir un complément d'information commerciale aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs de cuir et d'articles en cuir provenant d'Afrique.

13. Le projet s'est achevé en mars 2003 après la présentation par l'AEP d'un rapport de fin de projet satisfaisant. L'exécution du projet s'est déroulée conformément au plan de travail initial. Les systèmes de classement sont d'ores et déjà en usage dans les pays du projet.

14. Une amélioration notable de la qualité des cuirs mis sur le marché dans les pays intéressés a été signalée. L'AEP indique en particulier une augmentation du nombre des catégories I, II et III commercialisées, parallèlement à un fléchissement de la catégorie IV et des rejets. Les échanges seraient désormais fondés sur la qualité des cuirs et des peaux, tandis que le classement est effectué dans le strict respect des normes de classement prescrites par le projet.

15. L'AEP n'a rencontré aucun problème insurmontable au cours de l'exécution du projet et a continué à bénéficier de la coopération et du soutien des institutions et des gouvernements concernés.

B. ÉTUDE DES EXIGENCES DE LA FILIERE CUIR AFRICAINE

16. Ce projet, demandé par le Sous-Groupe à sa septième session, a été réalisé au titre de la procédure accélérée grâce à un financement du Fonds commun. Il s'agissait d'aider les pays d'Afrique à déterminer les mesures à prendre pour améliorer la qualité des cuirs et peaux afin de donner un coup de fouet aux ventes sur le marché national et international et d'accroître les recettes des parties prenantes. Le projet a été approuvé par le directeur général du Fonds commun en février 2002 et mis en œuvre peu après.

17. Une étude des exigences en matière d'achats des importateurs de cuirs et peaux bruts et de cuir, a révélé que la qualité médiocre de ces produits a bien souvent dissuadé les pays en développement d'exploiter pleinement leur potentiel quant au commerce et à la transformation des cuirs et peaux. Cela se traduit par une perte considérable de recettes en devises et de possibilités d'emploi.

18. Les résultats de cette étude ont été présentés en octobre 2002 en Tunisie à l'occasion de la foire-exposition "Meet in Africa" organisée par le Centre du commerce international (CCI) en collaboration avec le groupe "Semaine du Cuir" de Paris, le Centre tunisien du cuir et de la chaussure et la Fédération tunisienne du cuir et de la chaussure. La manifestation se proposait d'améliorer l'image de l'Afrique en tant que fournisseur de cuir et d'articles en cuir et de promouvoir le commerce de ces produits à la fois en Afrique et entre l'Afrique et le reste du monde. Elle avait également pour but d'élargir les connaissances commerciales et industrielles dans ce secteur.

19. La foire-exposition s'est déroulée en concomitance avec la réunion d'un groupe d'experts, *Trade Development in the Leather Industry in Africa*, organisée par l'ONUDI.

20. Les résultats de ces réunions ont servi de base pour l'élaboration d'un plan d'action pour l'industrie africaine du cuir, consistant essentiellement en une illustration de la situation actuelle de ce secteur en Afrique – et notamment des obstacles au commerce et à l'investissement et des mesures à prendre pour les surmonter.

IV. PROJETS EN COURS D'EXECUTION

A. VALORISER LE CUIR AFRICAIN EN AMELIORANT LA QUALITE DU CUIR ET DES ARTICLES EN CUIR

21. Ce projet est en cours d'exécution en Éthiopie, au Kenya, au Soudan et au Zimbabwe. Le Sous-Groupe l'a approuvé à sa septième session en indiquant les corrections à apporter au projet avant de soumettre la proposition au Fonds commun pour examen. Le Conseil d'administration du Fonds commun a approuvé le projet en avril 2002 et après la signature des divers documents, le projet a été lancé à Addis-Abeba en décembre 2002. L'objectif du projet est d'améliorer la

capacité industrielle et la qualité du cuir et des articles en cuir des pays participants en renforçant les compétences techniques, en établissant des systèmes de contrôle de qualité et en développant le marché.

22. Les activités à mettre en œuvre sont notamment les suivantes:

- identification des compétences techniques requises pour une production de meilleure qualité et renforcement des capacités professionnelles du personnel dans les unités de production;
- amélioration de la qualité et du design des articles en cuir produits;
- renforcement des capacités de commercialisation et développement du marché;
- diffusion de bonnes pratiques de fabrication;
- gestion et coordination du projet pour une mise en œuvre harmonieuse.

23. Il s'agit d'un projet sur trois ans, dont le coût total s'élève à près de 2,3 millions de dollars EU financés par un don du Fonds commun d'environ 1,6 million de dollars EU, des contributions de contrepartie en nature, pour une contre-valeur de 661 600 dollars EU, fournies par les associations de l'industrie du cuir des quatre pays participants et une assistance technique en nature, pour une contre-valeur de 60 000 dollars EU, de l'Association italienne des fabricants d'articles en cuir. L'Institut du cuir et des articles en cuir (LLPI) du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) participe au projet en qualité d'AEP.

24. D'après le rapport semestriel de l'AEP sur l'état d'avancement du projet, la mise en œuvre se déroule dans l'ensemble conformément au plan de travail établi pour la première année du projet, si l'on excepte quelques retards de faible importance au Zimbabwe (dus au recrutement tardif du coordonnateur national du projet) et au Soudan (du fait de l'établissement tardif du compte du projet). Le temps perdu devrait toutefois être rattrapé dans ces deux pays d'ici la fin de la première année du projet. D'autre part, le rapport souligne qu'au Zimbabwe les coûts opérationnels seront probablement supérieurs aux prévisions initiales pour la première année, en raison d'une hausse du prix des carburants.

B. COMMERCIALISATION DES CUIRS ET PEAUX ET AMELIORATION DE LA COLLECTE ET DE LA QUALITE DANS LES SYSTEMES DE PRODUCTION ARTISANALE AU BOTSWANA, AU MALAWI, EN TANZANIE, EN ZAMBIE ET AU ZIMBABWE

25. Ce projet est dans sa première année d'exécution. Bien que le Sous-Groupe doive encore donner son approbation formelle, le projet a été approuvé par le Conseil d'administration du Fonds commun en octobre 2002.

26. La Tanzanie a adhéré tardivement au projet et sa participation a été approuvée par le Conseil d'administration du Fonds commun en avril 2003, en tant que projet distinct doté de ses propres budget et documents de projet. Il a toutefois été décidé d'unir les deux projets considérant qu'ils avaient en commun le même AEP et que la mise en œuvre dans les autres pays n'avait pas encore démarré.

27. Le projet vise à aider le secteur des cuirs et peaux dans les pays participants à améliorer la collecte des cuirs et peaux bruts et à donner une meilleure image de marque au cuir et aux articles en cuir produits dans ces pays en améliorant la qualité, afin de donner un coup de fouet aux échanges commerciaux.

28. Les activités prévues sont notamment les suivantes:

- dispenser aux parties concernées une formation aux techniques d'écorchage appropriées, aux techniques de conservation améliorées, aux systèmes de collecte et aux méthodes d'entreposage et de transport adéquates;

- évaluer le système de classement et mettre au point un système de classement approprié basé sur le marché;
- introduire des systèmes d'inspection et de certification pour les cuirs et peaux;
- identifier les obstacles au commerce et améliorer les capacités de commercialisation des entreprises prises en considération;
- promouvoir le commerce électronique en tant qu'outil de commercialisation par le biais du site web déjà en service Africanleather.com;
- assurer la gestion et la coordination du projet afin de garantir une mise en œuvre harmonieuse du projet et la diffusion des résultats obtenus.

29. Ce projet d'une durée de trois ans est exécuté par ESALIA. Son coût total s'élève à près de 3,1 millions de dollars EU financés par un don d'environ 2,2 millions de dollars EU du Fonds commun, auquel s'ajoutent un cofinancement de 137 400 dollars EU du Gouvernement des Pays-Bas et des contributions de contrepartie fournies par les gouvernements et les associations de l'industrie du cuir des quatre pays participants. Le projet a été lancé à Harare en juin 2003, mais la mise en œuvre effective n'a démarré que le 1^{er} juillet 2003. L'AEP indique que les activités se déroulent conformément au plan de travail établi. Le premier rapport semestriel sur l'état d'avancement du projet est attendu en janvier 2004.

V. PROJETS APPROUVES PAR LE FONDS COMMUN MAIS DONT L'EXECUTION N'A PAS ENCORE DEMARRE

A. PROJET D'AMELIORATION DES CUIRS ET PEAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST

30. Ce projet sera mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal. Il a été approuvé par le Sous-Groupe à sa septième session, puis par le Conseil d'administration du Fonds commun en avril 2003.

31. L'objectif du projet est d'améliorer la qualité du cuir dans les pays participants grâce à l'introduction d'un système de classement et de tarification des cuirs et peaux bruts afin de renforcer la compétitivité de ces produits et des articles dérivés sur le marché international.

32. Les principales activités à mettre en œuvre sont les suivantes:

- établissement, dans les quatre pays intéressés, de projets pilotes destinés à renforcer les systèmes de classement et de tarification par qualités. Le système de classement par qualités sera conforme aux "*Directives pour le classement par qualités des cuirs et peaux*" élaborées par le programme conjoint ONUDI, FAO et CCI sur les cuirs et peaux (US/RAF/88/100) et par le projet "Classement des cuirs et peaux bruts et système de fixation des prix dans certains pays africains" financé par le Fonds commun et dont la mise en œuvre vient de s'achever. Le système de tarification en fonction des qualités établi pour les cuirs et peaux bruts sera mis en application;
- élaboration et application d'un système de marquage de qualité, et certification des cuirs et peaux bruts classés et commercialisés conformément aux normes de qualité établies;
- diffusion dans d'autres pays, par le truchement de séminaires et d'ateliers, du système de classement des cuirs et peaux par qualités et d'assurance de la qualité des achats;
- gestion et coordination du projet pour une mise en œuvre harmonieuse.

33. Le projet sera exécuté en trois ans par l'ONUDI en collaboration avec les gouvernements et les associations de l'industrie du cuir des quatre pays participants. Le coût total du projet devrait s'élever à près de 2,7 millions de dollars EU, dont environ 1,9 million de dollars EU seront fournis à titre de don par le Fonds commun, le restant (805 000 dollars EU) devant être couvert par une contribution de contrepartie des gouvernements des pays visés.

34. Au moment de la rédaction du présent document, les parties intéressées mettaient au point le rapport d'évaluation préalable du projet et les documents juridiques en vue des signatures respectives, tandis que la mise en œuvre du projet devrait démarrer en novembre 2003.

VI. NOUVELLES PROPOSITIONS DE PROJETS

35. Cinq nouvelles propositions de projets ont été soumises au Secrétariat, dont deux émanent d'ESALIA et trois du LLPI. Le Sous-Groupe est invité à les examiner et, s'il y a lieu, à les approuver et en établir la priorité, pour soumission au Fonds commun. On trouvera ci-après une brève description de chacune de ces cinq propositions, tandis qu'un profil sommaire de quatre d'entre elles est présenté en annexe (A à D).

- a) la proposition de projet "*Classement et tarification des cuirs et peaux en bleu humide dans certains pays d'Afrique occidentale, orientale et australe*" a été présentée au Secrétariat par ESALIA. L'objectif du projet est d'établir une mesure normalisée de la qualité des cuirs et peaux semi-transformés, notamment en bleu humide et en croûte, et d'aider la filière cuir africaine à surmonter certains des obstacles qui freinent son développement. Cela devrait permettre d'améliorer la qualité et l'image des cuirs semi-transformés. Des informations supplémentaires figurent à l'annexe A.
- b) la proposition de projet "*Récépissé d'entrepôt pour les cuirs et peaux au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda*" a été présentée au Secrétariat par ESALIA. Le projet a pour objectif de promouvoir la transparence dans la filière cuirs et peaux, de faciliter la perception des recettes de la part du gouvernement et d'établir des règles du jeu équitables pour l'ensemble des parties prenantes dans l'industrie. Des informations supplémentaires figurent à l'annexe B.
- c) la proposition de projet "*Renforcement de l'industrie du cuir au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et en Zambie*" a été présentée au Secrétariat par le LLPI en vue d'un éventuel financement par le Fonds commun au titre du Mécanisme de financement de la préparation des projets. Le projet cherche à normaliser, coordonner et renforcer les activités des institutions nationales de formation dans le domaine du cuir, en s'attaquant aux contraintes et en portant la capacité de formation à un niveau optimal. Des informations supplémentaires figurent à l'annexe C.
- d) la proposition de projet "*Système régional de classement et de tarification des cuirs et peaux bruts au Burundi, au Rwanda, au Soudan et en Ouganda*" vise à accroître la quantité et la qualité des cuirs et peaux bruts mis sur le marché, en introduisant un système de classement uniforme et normalisé assorti d'un système de tarification par qualités. Des informations supplémentaires figurent à l'annexe D.
- e) le projet en procédure accélérée "*Lutte contre la gale, la phtiriase et le mélophage des ovins et des caprins pour améliorer la qualité des peaux en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya et au Soudan*" prévoit l'organisation d'un atelier pour examiner les moyens permettant d'atténuer l'impact des problèmes de maladies (gale, phtiriase et mélophage) avec lesquels les éleveurs d'ovins et de caprins sont aux prises dans les pays visés. La production ovine et caprine est considérée dans ces pays comme une source importante de viande, lait, laine et fumier. D'autre part, ces petits ruminants constituent une précieuse source de revenu pour les communautés paysannes, soit par la vente directe d'animaux vivants, soit par l'abattage des bêtes et la vente des produits, notamment la viande et les peaux. Ces dernières constituent également une matière première essentielle pour les tanneries et une source importante de devises pour divers pays membres du COMESA.

36. Ces trois maladies qui déterminent des taux de mortalité élevés, sont également responsables de défauts au niveau de la peau des animaux. Dans certains des pays visés, les tanneries font état de taux de rejet des peaux atteignant 50 pour cent, imputables aux parasites externes dont les animaux sont atteints.
37. Le principal objectif de ce projet est de formuler des stratégies visant à réduire les pertes économiques causées par ces maladies pour permettre aux petits producteurs des pays concernés de gagner leur vie. Ces stratégies viseront à empêcher une ultérieure diffusion des maladies au sein des pays et à travers les frontières, pour assurer la durabilité des mesures de lutte. Une approche intégrée étant nécessaire, les parties prenantes et les experts qui interviennent aux différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement (producteurs, vétérinaires, tanneurs, négociants, établissements de recherche, organismes de développement et décideurs) devront tous apporter leur contribution à l'atelier.
38. Le coût total du projet devrait s'élever à près de 58 000 dollars EU, dont environ 50 000 dollars EU à financer par un don du Fonds commun. Le restant devrait être couvert par les organisations concernées à titre de contribution de contrepartie en nature. Il est proposé de tenir l'atelier en avril 2004 à Addis-Abeba, tandis que l'AEP devrait être le LLPI du COMESA.

VII. PROJETS FUTURS

39. Les délégués sont invités à identifier de nouveaux secteurs d'intervention en vue de propositions de projets futurs. À cet égard, il conviendra de tenir compte de la stratégie de développement du Sous-Groupe (voir le document CCP: ME/HS 03/3). Toute éventuelle proposition nouvelle devra être adressée au Secrétariat préalablement à la session.

Tableau 1 – Récapitulatif des projets concernant les cuirs et peaux prévoyant un financement partiel du Fonds commun pour les produits de base

Titre	Valeur (\$EU)		Site des activités du projet	Date de démarrage	Date de clôture
	Don du Fonds commun	Budget total			
1. Projets achevés					
a) Classement des cuirs et peaux bruts et système de fixation des prix dans certains pays africains	1 400 000	3 186 800	Éthiopie, Kenya, Tanzanie et Zambie	septembre 1999	mars 2003
b) Atelier sur "Les cuirs et peaux et la filière cuir en Afrique: mesures à prendre pour répondre aux exigences de qualité des importateurs" (au titre de la procédure accélérée)	53 000	297 000	Les études ont été menées dans plusieurs pays d'Afrique, mais l'atelier s'est déroulé en Tunisie	février 2002	octobre 2002
2. Projets en cours d'exécution					
a) Valoriser le cuir africain en améliorant la qualité du cuir et des articles en cuir	1 551 400	2 273 000	Éthiopie, Kenya, Soudan et Zimbabwe	décembre 2002	novembre 2005
b) Commercialisation des cuirs et peaux et amélioration de la collecte et de la qualité dans les systèmes de production artisanale ¹	2 207 600	3 075 047	Botswana, Malawi, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe	juillet 2003	juin 2006
3. Projets approuvés par le Fonds commun mais dont l'exécution n'a pas encore démarré					
a) Projet d'amélioration des cuirs et peaux en Afrique de l'Ouest	1 911 201	2 716 201	Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal	2003	2006
4. Nouvelles propositions de projets					
a) Classement et tarification des cuirs et peaux en bleu humide dans certains pays d'Afrique occidentale, orientale et australe	965 000	2 215 000	Certains pays d'Afrique occidentale, orientale et australe	À déterminer	À déterminer
b) Récépissé d'entrepôt pour les cuirs et peaux au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda	450 000	585 000	Kenya, Tanzanie et Ouganda	À déterminer	À déterminer
c) Atelier sur la "Lutte contre la gale, la phthiriose et le mélophage des ovins et des caprins pour améliorer la qualité des peaux en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya et au Soudan" (au titre de la procédure accélérée)	50 000	58 000	Éthiopie	À déterminer	À déterminer
d) Renforcement de l'industrie du cuir au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et en Zambie	1 500 000	2 000 000	Burundi, Rwanda, Ouganda et Zambie	À déterminer	À déterminer
e) Système régional de classement et de tarification des cuirs et peaux bruts	750 000	1 000 000	Burundi, Rwanda, Soudan et Ouganda	À déterminer	À déterminer

¹ Bien qu'il soit en cours d'exécution, ce projet n'a pas encore été approuvé par le Sous-Groupe.

 ANNEXE A

CLASSEMENT ET TARIFICATION DES CUIRS ET PEAUX EN BLEU HUMIDE DANS CERTAINS PAYS D'AFRIQUE OCCIDENTALE, ORIENTALE ET AUSTRALE

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectif et portée

Le projet vise à établir une mesure normalisée de la qualité des cuirs et peaux semi-transformés, notamment en bleu humide et en croûte, et d'aider la filière cuir africaine à surmonter certains des obstacles qui freinent son développement. Cela devrait permettre d'améliorer la qualité et l'image des cuirs semi-transformés.

Organisme de financement prévu:	Fonds commun pour les produits de base
Organe de supervision:	FAO - Sous-Groupe des cuirs et peaux
Agent d'exécution du projet:	Eastern and Southern African Leather Industries Association
Organismes collaborateurs:	À déterminer
Site du projet:	Certains pays d'Afrique occidentale, orientale et australe
Durée du projet:	Deux ans
Date de démarrage:	À déterminer
Coût total du projet:	2 215 000 dollars EU
Financement demandé au Fonds commun:	965 000 dollars EU (don)
Contribution de contrepartie:	900 000 dollars EU (contribution en nature fournie par l'AEP, les gouvernements, les associations industrielles nationales, les bureaux nationaux de normalisation)
Cofinancement:	350 000 dollars EU

Éléments du projet

a) *Élément 1 – Assistance technique pour l'élaboration et la mise en application d'un système de classement normalisé pour les cuirs semi-transformés*

Il s'agit d'améliorer la qualité des cuirs semi-transformés grâce aux initiatives suivantes:

- élaboration d'un système normalisé de classement par qualités des cuirs semi-transformés;
- élaboration d'un système d'inspection et de certification de la qualité à appliquer aux livraisons, par les tanneries qui participent au programme ESALIA, de cuirs semi-transformés destinés à l'exportation et répondant aux normes requises pour les marchés locaux et internationaux;
- organisation d'activités de formation dans certaines tanneries des pays visés, et notamment de séminaires nationaux et régionaux à l'intention des préposés au classement et des inspecteurs.

b) *Élément 2 – Formation d'inspecteurs et de préposés au classement et au tri des cuirs semi-transformés, au niveau régional, national et dans les entreprises*

Il s'agit d'assurer la continuité des activités de formation et de constituer le groupe d'éléments qualifiés dont la région a besoin. Des personnels compétents sont requis à tous les niveaux et pour tous les types d'activités sectorielles, pour pouvoir approvisionner le marché en cuirs et peaux bruts et en produits dérivés de bonne qualité.

c) *Élément 3 – Renforcement des capacités des institutions de formation nationales et de leurs installations*

Il s'agit de renforcer la capacité des institutions et associations locales de formation de fournir à l'industrie du cuir des services de haute qualité en matière de formation, d'installations et de vulgarisation. Cela devrait permettre aux entreprises locales d'améliorer le design et la qualité de leurs produits et de produire des articles répondant aux normes requises pour l'exportation.

d) *Élément 4 – Commercialisation de produits cuir de qualité (cuir, chaussure et articles en cuir)*

Il s'agit d'aider les entreprises du cuir et de la chaussure dans les pays visés à exposer leurs produits de qualité afin de renforcer et d'élargir leur part sur le marché mondial.

e) *Élément 5 – Assistance technique aux associations nationales dans les pays visés*

L'objectif de cet élément est que quatre pays différents, se trouvant à divers niveaux de développement quant à l'industrie du cuir, participent au projet pilote pour fournir un retour d'information et faire part des leçons apprises, afin que les résultats puissent être aisément transférés à d'autres pays africains.

ANNEXE B

**RÉCÉPISSÉ D'ENTREPÔT POUR LES CUIRS ET PEAUX AU KENYA,
EN TANZANIE ET EN OUGANDA**

RESUME DU PROJET

Objectif et portée

Le projet cherche à introduire la transparence dans la filière cuirs et peaux, à faciliter la perception des recettes de la part du gouvernement et à établir des règles du jeu équitables pour l'ensemble des parties prenantes dans l'industrie, notamment pour les producteurs primaires et les tanneurs.

Organisme de financement prévu:	Fonds commun pour les produits de base
Organe de supervision:	FAO - Sous-Groupe des cuirs et peaux
Agent d'exécution du projet:	Eastern and Southern African Leather Industries Association
Organismes collaborateurs:	- Kenya Tanners Association (KTA) - Leather Association of Tanzania (LAT) - Uganda Leather and Allied Industries Association (ULAIA)
Site du projet:	Kenya, Tanzanie et Ouganda
Durée du projet:	Trois ans
Date de démarrage:	À déterminer
Coût total du projet:	585 000 dollars EU
Financement demandé au Fonds commun:	450 000 dollars EU (don)
Contribution de contrepartie:	135 000 dollars EU

Nécessité de centraliser les achats de cuirs et peaux bruts

En Afrique orientale, le commerce des cuirs et des peaux est aux mains d'un petit nombre de négociants qui achètent les cuirs et peaux bruts et les exportent vers le marché d'outremer. Actuellement, seule une petite partie des matières premières est traitée par les quelques tanneries en service jusqu'au stade du bleu humide. Cela concerne entre 10 et 15 pour cent environ des cuirs et 40 pour cent des peaux.

Les échanges sont largement faussés par la pratique de la sous-facturation et par le non-paiement de droits de douane. Les négociants ont constitué des cartels avec l'établissement de zones d'attribution dans lesquelles ils contrôlent les achats de cuirs et peaux bruts, interdisant ainsi l'accès à d'autres intéressés et ce au détriment des producteurs primaires. Le commerce est caractérisé par un manque de transparence qui entraîne une dégradation de la qualité et un abaissement des prix payés aux producteurs primaires. Cette pratique est à l'origine d'une utilisation réduite de la capacité de production des tanneries en service (d'environ 20 pour cent

actuellement) et a provoqué la fermeture d'autres entreprises par effet de pratiques déloyales et illégales. Aujourd'hui la plupart des cuirs et peaux produits dans les pays sont exportés à l'état brut, ce qui prive ces pays de nombreuses possibilités d'emploi et de recettes fiscales.

Création d'un centre d'entreposage

But – La création d'un centre d'entreposage vise à introduire la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement des cuirs et des peaux, à permettre aux tanneries locales d'accéder à des matières premières de bonne qualité, à faciliter la perception des recettes de la part du gouvernement et à établir des règles du jeu équitables pour l'ensemble des parties prenantes.

Activités à entreprendre:

- mise en place d'un centre commun d'entreposage et de distribution pour les cuirs et peaux bruts et en bleu humide;
- établissement d'un système de classement et de certification des cuirs et peaux bruts et en bleu humide propres au commerce;
- amélioration de la qualité des cuirs et peaux au niveau de la production primaire; et
- création et promotion de marques régionales sur le marché international.

Résultats prévus:

- un centre d'entreposage et de distribution efficace, doté d'une plate-forme commerciale sur Internet;
- une meilleure qualité des cuirs et des peaux grâce à un système de fixation des prix basé sur le classement et à la fourniture de services de vulgarisation;
- une source efficace et fiable de matières premières de qualité pour les tanneries locales et le marché d'exportation;
- un marché sûr et fiable pour les fournisseurs de cuirs et peaux bruts (négociants et producteurs primaires);
- un meilleur taux de collecte des cuirs et peaux;
- un véritable label de qualité et des normes de qualité uniformes;
- des recettes accrues pour les gouvernements.

 ANNEXE C

**RENFORCEMENT DE L'INDUSTRIE DU CUIR AU BURUNDI, AU RWANDA,
EN OUGANDA ET EN ZAMBIE**

RESUME DU PROJET

Objectif et portée

Le projet cherche à soutenir les efforts de développement des pays membres en s'attaquant, par le biais de la formation et du renforcement des capacités, à l'un des problèmes afférents du secteur du cuir. Une contribution sera ainsi apportée aux objectifs fondamentaux de développement économique et social et aux efforts de réduction de la pauvreté déployés par les pays participants.

Organisme de financement prévu:	Fonds commun pour les produits de base
Organe de supervision:	FAO - Sous-Groupe des cuirs et peaux
Agent d'exécution du projet:	COMESA - Institut du cuir et des articles en cuir
Organismes collaborateurs:	<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'appui aux petites et moyennes entreprises au Rwanda - Training and Common Facility Centre, pour l'Ouganda - Institutions du Burundi et la Zambie à identifier
Site du projet:	Burundi, Rwanda, Ouganda et Zambie
Durée du projet:	Trois ans
Date de démarrage:	À déterminer
Coût total du projet:	2 000 000 dollars EU
Financement demandé au Fonds commun:	1 500 000 dollars EU (don)
Contribution de contrepartie:	400 000 dollars EU (en nature) <ul style="list-style-type: none"> Burundi = 100 000 dollars EU Rwanda = 100 000 dollars EU Ouganda = 100 000 dollars EU Zambie = 100 000 dollars EU
Cofinancement:	100 000 dollars EU (assistance technique en nature fournie par un organisme collaborateur partenaire)

Éléments du projet

a) *Élément 1 – Évaluation et étude du secteur des cuirs et peaux bruts, du cuir et des articles en cuir (200 000 dollars EU)*

Il s'agit de conduire une étude approfondie de la situation, des contraintes et du potentiel du sous-secteur. L'accent sera mis notamment sur les aspects suivants:

- qualité des cuirs et peaux bruts, du cuir et des articles en cuir produits et mis sur le marché;
- collecte et commercialisation des cuirs et peaux;
- machines et équipements disponibles et capacité de production actuelle des tanneries;
- main d'œuvre en service à tous les niveaux;
- situation des institutions nationales de formation quant aux installations, à l'équipement et à la dotation en personnel; et
- législation nationale en vigueur applicable au sous-secteur, dans les quatre pays du projet.

b) *Élément 2 – Préparation de cours et de plans de cours normalisés de différents niveaux (notamment multimodaux, c'est-à-dire enseignement à plein temps, enseignement à distance, apprentissage ouvert et formations mixtes) pour la délivrance de certificats et de diplômes dans le domaine de la technologie du cuir et des articles en cuir (600 000 dollars EU)*

Cela devrait permettre de renforcer les capacités des institutions de formation des pays participants, ainsi que le rôle de coordination joué par le LLPI du COMESA, et de synchroniser les activités de formation que cet Institut mène dans la région du COMESA par le biais de ses unités de pays.

c) *Élément 3 – Préparation et organisation de matériel et d'outils didactiques (600 000 dollars EU)*

Il s'agit d'acquérir, de produire et de mettre à jour du matériel et des outils didactiques, notamment des ordinateurs et des logiciels de formation, des livres et des publications, des équipements de laboratoire et d'atelier (produits chimiques, réactifs, verrerie, outils de création, etc.), des tableaux noirs et blancs, des tableaux papier, des projecteurs et autres fournitures utiles.

d) *Élément 4 – Organisation de cours, de séminaires et d'ateliers de formation de longue et de courte durée (400 000 dollars EU)*

Il s'agit d'organiser des cours de formation auprès des centres nationaux de formation des pays participants et d'animer des séminaires et des ateliers, dans des sites choisis, portant notamment sur le lancement de projets, l'évaluation à mi-parcours et finale des projets et le partage des expériences entre les institutions.

e) *Élément 5 – Coordination et gestion du projet (200 000 dollars EU)*

 ANNEXE D

**SYSTÈME RÉGIONAL DE CLASSEMENT ET DE TARIFICATION DES CUIRS
ET PEAUX AU BURUNDI, AU RWANDA, AU SOUDAN ET EN OUGANDA**

RESUME DU PROJET

Objectif et portée

L'objectif général du projet est de soutenir les efforts de développement des pays membres en améliorant la qualité grâce à une meilleure collecte et à une commercialisation plus efficace des cuirs et peaux en fonction des niveaux de qualité, apportant ainsi une contribution aux objectifs fondamentaux de développement et aux efforts de réduction de la pauvreté.

Les objectifs spécifiques sont d'accroître la quantité et la qualité des cuirs et peaux bruts mis sur le marché, en introduisant des systèmes de classement uniformes et normalisés accompagnés d'un système de tarification par qualités, et d'améliorer ainsi le revenu des fournisseurs de cuirs et peaux bruts.

Organisme de financement prévu:	Fonds commun pour les produits de base
Organe de supervision:	FAO - Sous-Groupe des cuirs et peaux
Agent d'exécution du projet:	COMESA - Institut du cuir et des articles en cuir
Organismes collaborateurs:	- À identifier, pour le Burundi - Centre d'appui aux petites et moyennes entreprises au Rwanda - National Leather Technology Centre, pour le Soudan - Training and Common Facility Centre, pour l'Ouganda
Site du projet:	Burundi, Rwanda, Soudan et Ouganda
Durée du projet:	Trois ans
Date de démarrage:	À déterminer
Coût total du projet:	1 000 000 dollars EU
Financement demandé au Fonds commun:	750 000 dollars EU (don)
Contribution de contrepartie:	200 000 dollars EU (en nature) Burundi = 50 000 dollars EU Rwanda = 50 000 dollars EU Soudan = 50 000 dollars EU Ouganda = 50 000 dollars EU
Cofinancement:	50 000 dollars EU (assistance technique en nature fournie par un organisme collaborateur partenaire)

Éléments du projet

a) *Élément 1 – Amélioration du système de collecte des cuirs et peaux bruts (500 000 dollars EU)*

Il s'agit d'augmenter la quantité et la qualité de la matière première à travers une action de sensibilisation et en délivrant aux parties prenantes (bouchers, écorcheurs, collecteurs et négociants) une formation aux techniques correctes d'abattage, d'écorchage, de conservation, de stockage et de transport.

b) *Élément 2 – Introduction d'un système uniforme de classement et de tarification par qualités pour les cuirs et peaux (250 000 dollars EU)*

Il s'agit d'améliorer les pratiques commerciales en introduisant des normes de classement simples et applicables, acceptées par l'ensemble des parties prenantes, et en mettant ces critères de classement en application pour établir le prix des cuirs et peaux en fonction des qualités.

c) *Élément 3 – Coordination et gestion du projet (250 000 dollars EU)*